

—  
Direction  
Affaires juridiques

—  
Service  
Affaires Réglementaires

**ARRÊTÉ N° 2023-322**  
**portant sur le contrôle d'accès aux locaux**  
**(UFR 3S campus santé et sport))**

**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ DE LILLE**

Vu le code de l'éducation ;  
Vu le décret n° 2021-1206 du 20 septembre 2021 portant création de l'université de Lille et approbation de ses statuts paru au journal officiel du 21 septembre 2021 ;  
Vu les statuts de l'université de Lille ;  
Vu le procès-verbal de l'élection de monsieur Régis BORDET à la présidence de l'université de Lille en date du 07 décembre 2021.

**ARRÊTE**

**Article 1 : agents autorisés**

Les agents dont les noms suivent sont autorisés, dans l'enceinte des locaux de l'unité de formation et de recherche des sciences de santé et du sport (UFR 3S), campus santé et sport, à demander à toute personne la présentation de sa carte d'étudiant ou de personnel (CMS), ou de justifier le caractère régulier de sa présence dans les locaux.

Les agents autorisés peuvent effectuer un contrôle visuel des sacs.

- Jean-François ALLEPAERTS
- Delphine ALLORGE
- Frédéric BAUWENS
- Théo BECQUART
- Mohammed BELGHERBI
- Thomas BOISMAIN
- Kévin BORSATO
- Christophe BRETON
- Christine BRICE
- Mathieu BRUE
- Christophe CARLIER
- Mickael CHAPHEAU
- Jean-Claude COUVEZ
- Cédric COUVREUR
- Maurice DE MEULAERE
- Didier DEHAUT
- Thierry DELATTRE
- Timothée DELERUE
- Caroline DELFOSSE
- Jonathan DELFOSSE

- Elodie DEMANGE
- Annabelle DERAM
- Cindy DESLOOVERE
- Alain DOREMUS
- Nathalie ECHIVARD
- Clément FEUTRY
- José FLANCQUART
- Anne GARAT
- Murielle GARCIN
- Dominique GOURLET
- Xavier GUITTONNEAU
- Abderrahmane HAFFAS
- Marc HAZZAN
- Gary HECQUET
- Xavier HELLE
- Augustin JOBBE DUVAL
- Dominique LACROIX
- Catherine LAINE
- Nicolas LE COURTOIS
- Elodie LEROUX
- Stéphane LE ROUX
- Véronique LEGRAND
- Emmanuelle LIPKA
- Olivier MACHADO
- Patricia MARECHAL
- Philippe MBABU
- Gérard MELCHERS
- Jorge MONCLUS
- Virginie MULLIER
- Philippe OLIVIER
- Éric PICALET
- Gaëlle PIERSON
- Cyrille PORTA
- George REGNIER
- Gwenaëlle RICARD
- Nelly RICHARD
- Valentine ROUSSEAU
- Christophe SAINSOULIER
- Jean-Jacques SELOSSE
- Carole SUCCHE
- Patrick THEPKAISONE
- Yanis THOMAS
- Yannick URBIN
- Nathalie VANDROMME
- Arnaud VANGHELUVE
- Didier VAN SCHOORISSE
- Christophe VANSLEMBROUCK

**Article 2 : durée**

L'arrêté n° 2021-383 est abrogé.

Le présent arrêté prend effet à la date de sa publication et après transmission au recteur de l'académie de Lille.

Lorsque l'un des agents autorisés cesse ses fonctions ou change d'affectation, l'autorisation qui lui a été donnée expire de plein droit. Les autres agents autorisés en conservent le bénéfice.

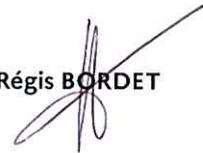
**Article 3 : publicité**

Le présent arrêté est soumis à publicité sur le site internet de l'université de Lille.

**Article 4 : exécution**

La directrice générale des services par intérim de l'université est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Régis BORDET



Transmis par courriel au Recteur le :

12 OCT. 2023

